



## LIMINAIRE CDAS DU 23/09/2021

---

Madame la Présidente,

Tout d'abord, FO Finances se satisfait d'un retour en présentiel de cette instance: les réunions en visioconférence sont loin d'être satisfaisantes pour la tenue d'un dialogue de qualité.

**FO Finances déplore en revanche la présence des seuls représentants titulaires pour des raisons sanitaires : la présence de tous les représentants du personnel et de tous les acteurs sociaux sont la garantie d'échanges riches et diversifiés, c'est pourquoi nous avons exigé que cette réunion, et les autres, puissent se faire en mode mixte (présentiel et visioconférence).**

Nous remercions à nouveau tous les acteurs de l'Action Sociale qui ont assuré leurs missions dans un contexte particulièrement difficile ces dix-huit derniers mois.

Depuis 3 ans, le ministère s'est engagé dans une vaste réforme de l'Action Sociale avec pour objectif, une soi-disant meilleure adaptation de l'offre aux attentes des agents.

Cette réforme, qui se décline en 3 axes (la réforme de la gouvernance des associations, une régionalisation du réseau des délégations et la vente de l'ensemble des résidences de l'EPAF), n'est en fait qu'un vaste démantèlement d'une action sociale conquise par les agents au fil des décennies.

Actuellement au plus proche des agents, notre ministère n'a rien trouvé de mieux que de régionaliser l'action sociale, comme si c'était une administration quelconque !

Cela démontre pleinement le peu de cas fait aux agents par le ministère, où les décisions sont prises depuis des bureaux parisiens ...Ne doutons pas que dans les grandes agglomérations comme Paris, la notion de proximité n'est pas tout à fait la même qu'en province !

Régionaliser l'action sociale, c'est éloigner encore plus les agents de leur ministère.

Pourtant, à l'heure des grandes réformes, quel que soit le ministère, l'Action Sociale est indispensable.

**FO Finances s'oppose à ce projet : l'action sociale ministérielle doit rester au plus près des agents pour répondre au mieux à leurs attentes.**

Les agents, actifs et retraités, seraient privés d'un relais reconnu comme un lien indissociable de l'action sociale. Et particulièrement dans le contexte sanitaire que nous connaissons depuis 18 mois maintenant : le personnel de l'action sociale est indispensable pour répondre au besoin de tous les agents.

Concernant le parc EPAF, l'action syndicale a porté ses fruits : le ministère a reconnu avoir renoncé à son projet de cession totale face aux arguments et propositions avancés par certaines fédérations dont FO Finances, qui a défendu dès le départ les revendications suivantes :

- présenter un projet fiable économiquement et stable dans le temps, intégrant à minima le maintien de la subvention ministérielle, et plus globalement du budget de l'action sociale ministérielle
- maintenir, dans le parc EPAF, des résidences à haut potentiel, réparties sur l'ensemble du territoire, en leur consacrant les investissements nécessaires à leur réhabilitation
- assurer pour l'année de transition 2022 un catalogue de prestations de même niveau pour les agents
- garantir un accompagnement social de haut niveau pour les salariés de l'EPAF, avec la possibilité d'une rupture conventionnelle collective

Le projet modifié intègre le maintien de 7 résidences (même si on peut déplorer la fermeture de 14 autres sites).

Les revendications concernant les personnels de ces résidences ont également été entendues.

Concernant le fonctionnement des délégations, l'impact de suppressions de postes d'assistants est la cause d'une véritable souffrance au travail pour les personnels des délégations en particulier, et pour les délégués restants seuls. Nous le savons aujourd'hui, le personnel de l'Action Sociale est indispensable pour répondre au besoin de tous les agents.

Pour ce qui concerne le département de la Moselle, nous avons assisté depuis des années à la diminution du nombre d'assistants de délégation. La Moselle, qui est un département important au regard des effectifs des différentes administrations, continue de proposer des actions locales de qualité, et ce grâce à l'implication et la conscience professionnelle de la délégation. Mais jusqu'où pourra-t-on aller dans l'exercice de cette mission? Les assistantes sociales, le cabinet médical pourra-t-il tenir le cap face aux réformes, à la souffrance et au mal-être générés par ces réformes ?

Le dernier point à l'ordre du jour de ce CDAS concerne la restauration collective de St-Avold : ni plus, ni moins et sans discussion, vous nous en annoncez la fermeture, ce qui va dans la droite ligne de la réforme de l'Action Sociale ...

Pour FO Finances, la restauration collective doit rester le mode de restauration à privilégier, encore faut-il proposer une restauration digne de ce nom aux agents !

**FO Finances demande d'ores et déjà un état des lieux de la restauration collective et des coins repas en Moselle, en lien avec toutes les restructurations en cours, particulièrement à la DGFIP, avec la mise en place à marche forcée du Nouveau Réseau de Proximité, dit NRP.**

**FO Finances exige le maintien d'une action sociale départementale avec les effectifs et moyens en nombre suffisant pour son animation.**